



Paulic



meunerie

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2023**

1	RAPPORT DE GESTION	4
1 1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	4
1 2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l’activité	5
1 3	RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022.....	12
1 4	ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES	14
2	ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENCIEL FRANCAIS.....	16
2 1	COMPTES CONSOLIDÉS	16
2 2	NOTES ANNEXES.....	21

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

1 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

1.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- ✓ Site Internet : www.paulicmeunerie.com

1.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

1 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret
(Saint-Gérard)



Moulin du Pavillon
(Séglien) – en fermeture



Moulin Conan
(Plounévez-Quintin)

Avec plus de 45 000 tonnes produites en 2023 et près de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires au 30 juin 2024, l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 87% des revenus) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 13% des revenus) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 45% du CA en) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épicerie de GMS pour environ 20%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 20% du CA) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 15%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé **Oxygreen©**.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

1.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

1.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none">- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,- Les boulangeries artisanales et en GMS,- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine	<ul style="list-style-type: none">- La crêperie et biscuiterie industrielle,- Les enseignes de distribution,- La restauration artisanale



Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui lui permet désormais de tripler ses capacités de production.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de filières de blé locaux...

1.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

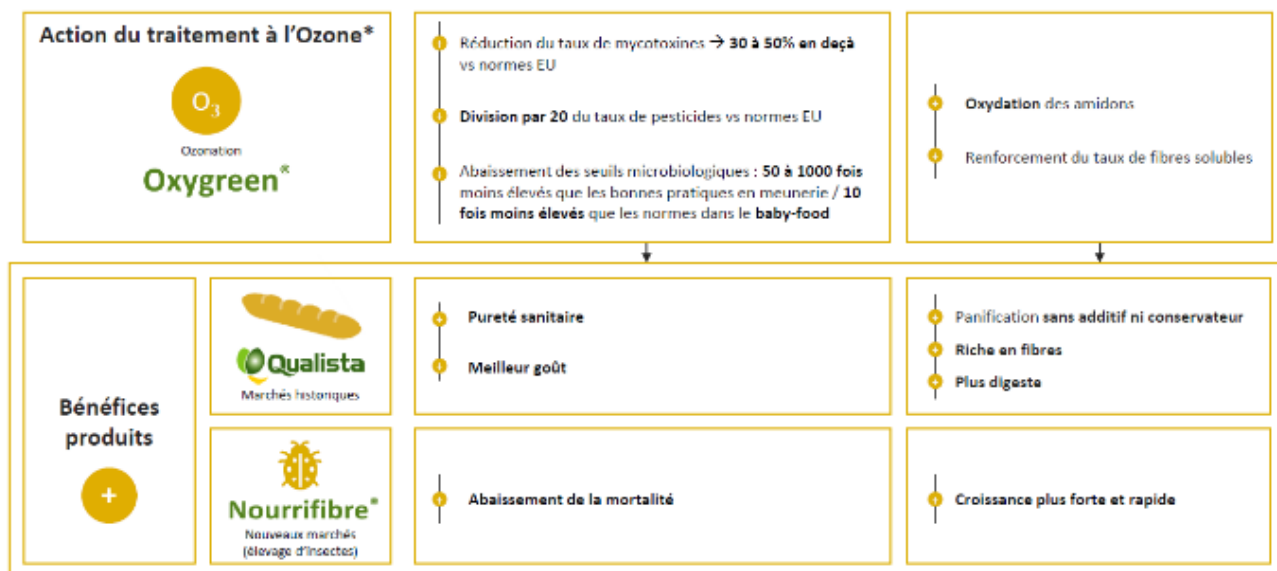
Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd’hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l’innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l’alimentation des insectes d’élevage (entomoculture).**

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l’ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d’origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d’ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd’hui développées par Paulic Meunerie :

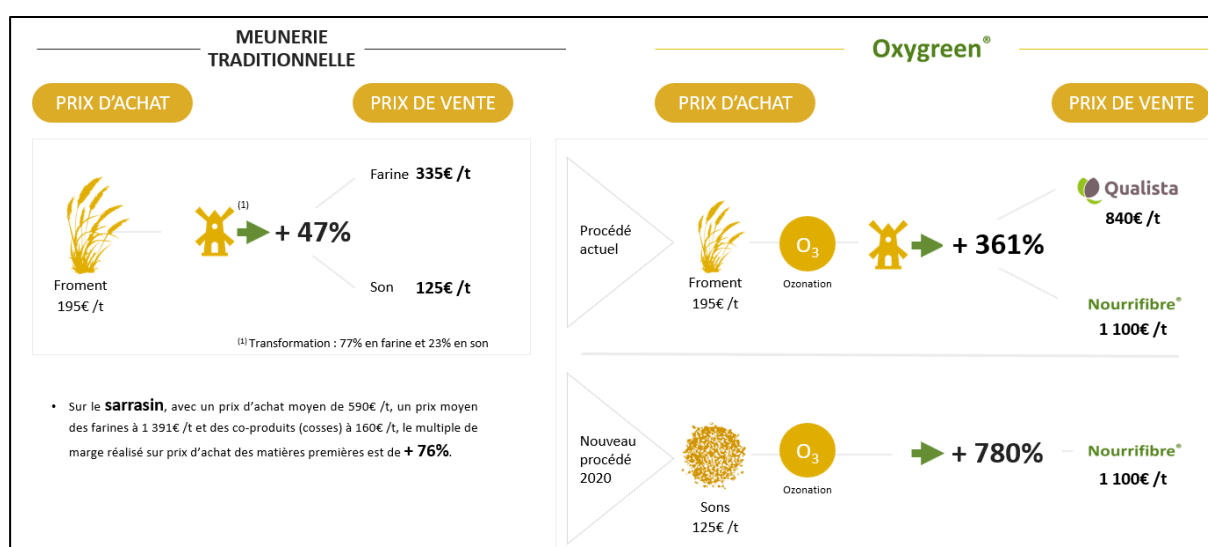
- **Nourrifibre**®, un son de blé ozoné permettant d’adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l’alimentation des insectes d’élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista**®, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d’une farine d’une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s’inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.
-
-

Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen® présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain¹ et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen® :



(1) La marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2028.

LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

¹ Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.

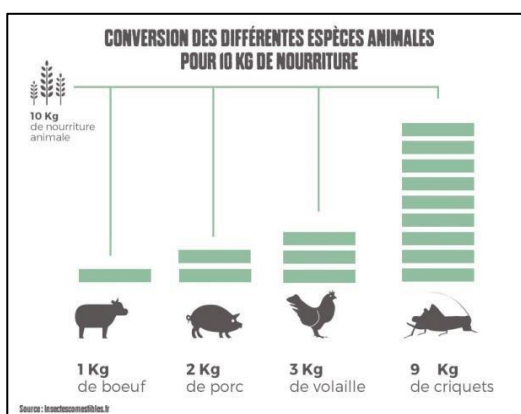
La protéine d'insectes en constitue une des applications prometteuses portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représentait 687,8 M\$ US en 2018 et devait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024² (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) évoluant de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial³.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon de son business plan.

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030⁴, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

² Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

³ Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

A quantité égale d'intrants avec **Nourrifibre®** le producteur d'insectes obtient :

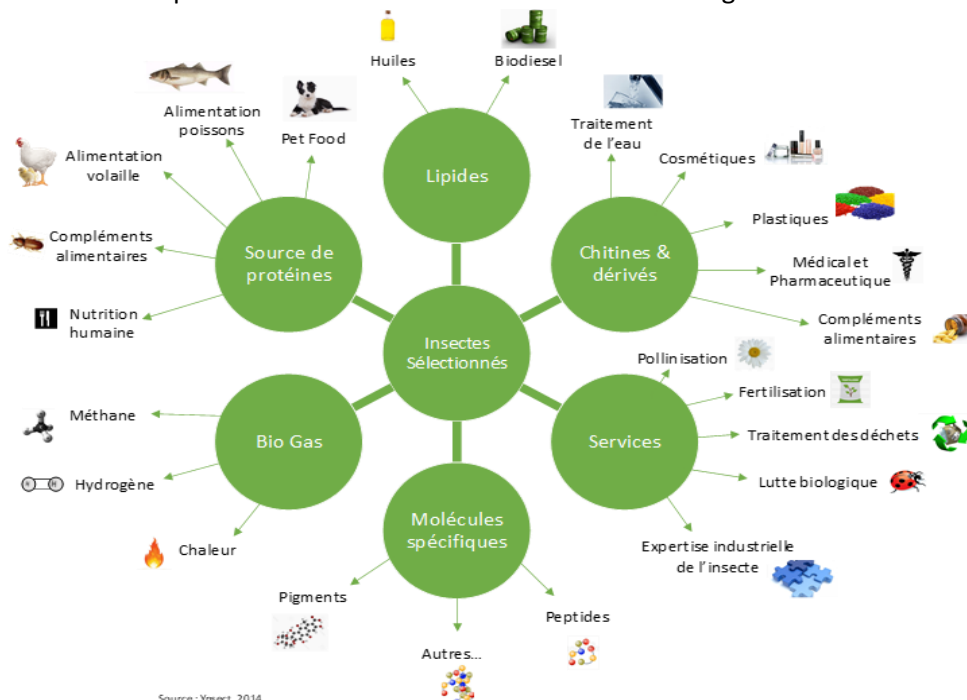


* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



1 | 3 RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de du semestre clos le 30 juin 2024 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

1.3.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2024

En décembre 2023, un important contrat de sous-traitance pour le compte d'un confrère a pris fin. Le caractère ponctuel de ce contrat était connu d'avance. Ce contrat nous a permis d'éprouver notre organisation et notre outil industriel à un niveau de saturation auquel la croissance organique de nos activités ne nous avait pas encore conduits. C'est pourquoi l'année 2024 est une année de transition au cours de laquelle, parallèlement aux efforts commerciaux engagés pour pérenniser nos volumes sur le long terme, Paulic Meunerie travaille à l'optimisation de son organisation et à des investissements marginaux pour se permettre d'accepter une saturation supérieure de son usine.

Au 31 mars 2024, l'activité du site de Plounevez-Quintin est transférée à Saint-Gérard, permettant de concentrer l'ensemble des activités de l'entreprise sur un seul site (contre trois initialement). L'entreprise bénéficiera ainsi d'économies d'échelle pleinement acquises dès 2025, grâce à l'optimisation de l'occupation de ses ressources et de ses flux logistiques.

Parallèlement, Paulic Meunerie met en service au 30/04/2024 le nouveau procédé industriel d'ozonation de Saint-Gérard, permettant de libérer de nouvelle capacité de production sur les marchés à forte valeur ajoutée de ses produits ozonés, tels que Qualista® et Nourrifibre®.

1.3.2 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2023

Fin septembre, un incident technique s'est produit sur la ligne ozone, obligeant l'arrêt momentané de du procédé. Le redémarrage est prévu en décembre. Durant cette période, Paulic Meunerie a convenu avec les clients concernés de remplacer les gammes de produits ozonés par des gammes classiques de qualité supérieure, et de rebasculer ces volumes sur des produits issus du procédé Oxygreen® dès la remise en fonctionnement dudit procédé. Les clients sont accompagnés avec la plus grande diligence afin de passer cette période. Paulic Meunerie attend un rebasculement intégral de ses volumes dès la fin de cette année.

1.3.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de prendre le relais du contrat de sous-traitance évoqué plus haut, l'entreprise a initié des contacts commerciaux dynamiques dès 2023 et pendant l'exercice 2024. Une partie significative des volumes a ainsi été remplacée, notamment par un contrat important de fourniture de farine en sachets pour les rayons « épicerie » de la grande distribution ; mais pas la totalité. Ainsi, la société retrouve un niveau d'activité inférieure à son seuil de rentabilité en 2024.

Néanmoins, les efforts engagés commercialement permettent à l'équipe d'anticiper une récupération et même un dépassement, dès 2025, des volumes effectués en 2023, et ce sur ses trois métiers historiques (froment, blé noir et riz).

Par ailleurs, les efforts engagés par la société avec son fournisseur d'énergie ont permis de réduire significativement la charge des achats d'électricité. En outre, cette charge sera encore revue significativement à la baisse en 2025, grâce à un prix de l'électron en baisse et des mesures fortes visant à réaliser des économies d'énergie.

De plus, la société a entrepris un plan d'économie significatif sur ses frais de structure, dont les bénéfices seront pleinement effectifs en 2025.

Enfin, Paulic Meunerie bénéficiera, sur l'ensemble de l'exercice 2025, des économies liées à la fermeture du site de Plounevez-Quintin et à la centralisation des activités liées à l'ozone sur le même site que les activités historiques.

Ainsi, Paulic Meunerie projette une exploitation bénéficiaire dès l'exercice 2025.

1 | 4 ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

1.4.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

NB : La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

1.4.1.2 Activité du Groupe sur le premier semestre 2022 et analyse du compte de résultat

Le total de l'actif et du passif consolidés du semestre écoulé s'élève à 19.583.150 euros 19.453.372 euros au 31 décembre 2023.

Le montant des capitaux propres du semestre écoulé s'élève à 7.190.880€ au 30 juin 2024 contre 7.397.412€ au 31 décembre 2023.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au 30 juin 2024, s'élève à 9.873.267€ contre un chiffre d'affaires de 10.665.743€ au 30 juin 2023.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à un total de 274.178 euros au 30 juin 2024 contre (47.786) euros au 30 juin 2023.

Les autres achats et charges externes s'élevant à (1.402.124) euros contre (1.405.507) euros au titre du premier semestre 2023, les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour un montant de (665.110) euros contre (554.778) euros au titre du premier semestre 2023.

Les charges du personnel s'élèvent à (1.107.047) euros au 30 juin 2024 contre (1.090.527) euros au 30 juin 2023, pour un effectif de 44 salariés au 30 juin 2024 contre 43 au titre du premier semestre 2023.

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'élève à un résultat déficitaire de (182.068)€ au 30 juin 2024, contre un résultat bénéficiaire de 53.391€ au 30 juin 2023.

Le résultat net des sociétés intégrées du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (196.819) euros contre un résultat déficitaire de (19.881) euros au 30 juin 2023.

Le résultat net de l'ensemble consolidé du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (196.819) euros contre un résultat déficitaire de (19.881) euros au 30 juin 2023.

Le résultat net (part du groupe) du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (196.819) euros contre un résultat déficitaire de (19.881) euros au 30 juin 2023.

1.4.1.3 Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. À l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 14.514.472 euros au 30 juin 2024 contre 14.879.731 euros au 31 décembre 2023.

L'actif circulant représente une valeur nette de 5.068.678 euros au 30 juin 2024 contre 4.573.641 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres totalisent 7.190.880€ contre 7.397.412€ au 31 décembre 2023.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 81.520 euros au cours du semestre écoulé.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 12.310.750 euros au 30 juin 2024 contre 11.958.083 euros au 31 décembre 2023 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6.331.276 €
Emprunts et dettes financières diverses	960.844 €
Avances et acomptes reçus sur la commande	16.576 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.882.071 €
Dettes fiscales et sociales	753.758 €
Autres dettes	235.537 €
Produits constatés d'avance	1.130.688 €
TOTAL	12.310.750€

* * *

Saint-Gérard, le 30 octobre 2024.

Pour le Conseil d'administration

Jean Paulic

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS



- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

BILAN CONSOLIDE		30-juin-2024	31-déc.-2023
En €uros	Note	Net	Net
Ecart d'acquisition			
Frais de recherche et développement		613 428	17 638
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		44 058	89 799
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		756 205	1 369 679
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 764 195	2 827 620
Terrains et constructions		4 800 983	4 567 118
Installations tech., matériels et outillages industriels		6 312 563	4 633 325
Autres immobilisations corporelles		331 424	366 604
Immobilisations corporelles en cours		158 850	2 331 026
Immobilisations corporelles	5 / 6	11 603 820	11 898 074
Titres de participation		7 384	7 286
Autres immobilisations financières		139 073	146 752
Immobilisations financières	7	146 457	154 038
Actif immobilisé		14 514 472	14 879 731
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	670 670	558 667
Stocks de produits finis et marchandises	8	986 587	807 539
Avances et acomptes versés sur commandes		35 891	13 797
Clients et comptes rattachés	9	1 017 129	897 545
Autres créances	10	1 808 574	1 700 190
Compte de régularisation actif	10	272 435	21 374
Disponibilités	11	277 393	574 529
Actif circulant		5 068 678	4 573 641
TOTAL ACTIF		19 583 150	19 453 372

En €uros	Note	30-juin-2024	31-déc.-2023
Capital social		1 522 978	1 522 978
Primes		7 718 987	7 718 987
Réserves consolidées		(2 526 048)	(2 457 822)
Résultat de l'exercice		(196 819)	(68 227)
Autres fonds propres		671 783	681 496
Capitaux propres - Part du groupe	12	7 190 880	7 397 412
Intérêts minoritaires	12		
Provisions pour risques et charges	13	81 520	97 878
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 331 276	6 982 913
Emprunts et dettes financières diverses	14	960 844	424 007
Avances et acomptes reçus sur commande		16 576	16 576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 882 071	2 356 380
Dettes fiscales et sociales	15	753 758	748 857
Autres dettes	16	235 537	219 180
Produits constatés d'avance	17	1 130 688	1 210 169
Total dettes		12 310 750	11 958 083
TOTAL PASSIF		19 583 150	19 453 372

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	30/06/2024 (6 mois)	30/06/2023 (6 mois)	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	18	9 873 267	10 665 743	21 827 536
Autres produits d'exploitation	19	274 178	(47 786)	299 321
Achats et variation de stocks	20	(7 081 485)	(7 488 743)	(15 608 455)
Autres achats et charges externes	21	(1 402 124)	(1 405 507)	(2 970 321)
Impôts, taxes et versements assimilés		(68 925)	(24 809)	(173 707)
Charges de personnel	22	(1 107 047)	(1 090 527)	(2 189 224)
Autres charges d'exploitation	26	(4 820)	(203)	(1 439)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(665 110)	(554 778)	(1 154 596)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(182 068)	53 391	29 115
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(182 068)	53 391	29 115
Charges et produits financiers		(74 468)	(87 644)	(169 222)
Charges et produits exceptionnels		9 229	7 466	21 346
Impôts sur les résultats		50 488	6 905	50 534
Résultat net des entités intégrées	27	(196 819)	(19 881)	(68 226)
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé		(196 819)	(19 881)	(68 226)
Intérêts minoritaires				
Résultat net (part du Groupe)		(196 819)	(19 881)	(68 226)
Résultat par action				
		(0,04)	(0,00)	(0,01)
Résultat dilué par action				
		(0,04)	(0,00)	(0,01)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	30/06/2024 (6 mois)	Exercice 2023	30/06/2023 (6 mois)
Résultat net consolidé		(196 819)	(68 227)	(19 881)
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	642 347	1 130 835	535 773
Plus et moins-values de cession		0	(23 567)	(7 931)
Impôts différés	29	(50 488)	(50 534)	(6 905)
Capacité d'autofinancement		395 040	988 507	501 056
Variation des frais financiers		871	1 979	1 791
Variation des stocks	8	(291 050)	117 410	(35 952)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	(196 764)	1 077 984	486 725
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	523 044	(142 221)	37 379
Variation nette exploitation		35 230	1 053 083	488 152
Variation des créances hors exploitation	10	428	(217 546)	(3 589)
Variation des dettes hors exploitation	16	16 357	(137 566)	(229 270)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(330 542)	(144 926)	(78 408)
Variation nette hors exploitation		(313 757)	(500 038)	(311 266)
Variation du besoin en fonds de roulement		(277 656)	555 023	178 677
Flux de trésorerie générés par l'activité		117 383	1 543 530	679 733
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(5 538)	(20 530)	(6 370)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(295 488)	(477 980)	(218 236)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(98)	(92 843)	(82 651)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	0	52 000	24 700
Cessions d'immobilisations financières	7	7 679		
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(293 445)	(539 353)	(282 557)
Augmentation de capital		0	0	0
Variation des subventions d'investissement		0		350 879
Emissions d'emprunts	14	0	6 401	0
Remboursement d'emprunts	14	(709 442)	(942 043)	(468 862)
Variation des comptes courants d'associés	14	(15 660)	1 099	701
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(725 103)	934 543	(117 282)
Variation de la trésorerie		(901 164)	69 633	279 894
Trésorerie d'ouverture		561 236	491 603	491 603
Trésorerie de clôture		(339 928)	561 236	771 497
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		22 269	331 937	535 078
<i>dont concours bancaires courants</i>		(617 321)	(13 293)	(1 129)
<i>dont VMP</i>		255 045	242 316	237 338
<i>dont caisse</i>		80	276	210

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2022	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(1 384 664)	(1 073 159)	682 693	7 466 835	0	7 466 835
Affectation du résultat 31/12/2022				- 1 073 159	1 073 159		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(1 196)	(1 196)		(1 196)
Résultat de l'exercice 31/12/2023					(68 226)		(68 226)		(68 226)
Total capitaux propres au 31/12/2023	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(2 457 823)	(68 226)	681 497	7 397 412	0	7 397 412
Affectation du résultat 31/12/2023				- 68 226	68 226		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(9 713)	(9 713)		(9 713)
Résultat de l'exercice 30/06/2024					(196 819)		(196 819)		(196 819)
Total capitaux propres au 30/06/2024	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(2 526 049)	(196 819)	671 784	7 190 880	0	7 190 880



- ✓ NOTE 1 Le groupe
- ✓ NOTE 2 Base de préparation des comptes consolidés
- ✓ NOTE 3 Méthodes et règles d'évaluation
- ✓ NOTE 4 Evénements significatifs
- ✓ NOTE 5 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
- ✓ NOTE 6 Etat des amortissements
- ✓ NOTE 7 Etat des immobilisations financières
- ✓ NOTE 8 Stocks
- ✓ NOTE 9 Créances clients et comptes rattachés
- ✓ NOTE 10 Autres créances et comptes de régularisation actif
- ✓ NOTE 11 Disponibilités
- ✓ NOTE 12 Capital social
- ✓ NOTE 13 Provisions pour risques et charges
- ✓ NOTE 14 Emprunts et dettes financières
- ✓ NOTE 15 Dettes d'exploitation
- ✓ NOTE 16 Autres dettes
- ✓ NOTE 17 Produits constatés d'avance
- ✓ NOTE 18 Chiffres d'affaires
- ✓ NOTE 19 Autres produits d'exploitation
- ✓ NOTE 20 Marge brute
- ✓ NOTE 21 Autres achats et charges externes
- ✓ NOTE 22 Charges de personnel
- ✓ NOTE 23 Effectifs
- ✓ NOTE 24 Rémunérations des dirigeants
- ✓ NOTE 25 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- ✓ NOTE 26 Autres charges d'exploitation
- ✓ NOTE 27 Résultat financier
- ✓ NOTE 28 Résultat exceptionnel
- ✓ NOTE 29 Impôts sur les bénéfices
- ✓ NOTE 30 Honoraires du commissaire aux comptes
- ✓ NOTE 31 Engagements hors bilan

NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 30 juin 2024 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 30 octobre 2024.

Les comptes consolidés au 30 juin 2024 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2024, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 6 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 30 juin 2024 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent

être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts),
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019 ; l'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé en exploitation compte tenu de son affectation aux brevets Oxygreen®.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 9.19%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1^{er} janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2024 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 3.6 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 3,17%
- Taux de charges sociales patronales : 45%

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 juin 2024 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique

européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

En décembre 2023, un important contrat de sous-traitance pour le compte d'un confrère a pris fin. Le caractère ponctuel de ce contrat était connu d'avance. Ce contrat nous a permis d'éprouver notre organisation et notre outil industriel à un niveau de saturation auquel la croissance organique de nos activités ne nous avait pas encore conduits. C'est pourquoi l'année 2024 est une année de transition au cours de laquelle, parallèlement aux efforts commerciaux engagés pour pérenniser nos volumes sur le long terme, Paulic Meunerie travaille à l'optimisation de son organisation et à des investissements marginaux pour se permettre d'accepter une saturation supérieure de son usine.

Au 31 mars 2024, l'activité du site de Plounevez-Quintin est transférée à Saint-Gérard, permettant de concentrer l'ensemble des activités de l'entreprise sur un seul site (contre trois initialement). L'entreprise bénéficiera ainsi d'économies d'échelle pleinement acquises dès 2025, grâce à l'optimisation de l'occupation de ses ressources et de ses flux logistiques.

Parallèlement, Paulic Meunerie met en service au 30/04/2024 le nouveau procédé industriel d'ozonation de Saint-Gérard, permettant de libérer de nouvelle capacité de production sur les marchés à forte valeur ajoutée de ses produits ozonés, tels que Qualista® et Nourrifibre®.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Fin septembre, un incident technique s'est produit sur la ligne ozone, obligeant l'arrêt momentané de du procédé. Le redémarrage est prévu en décembre. Durant cette période, Paulic Meunerie a convenu avec les clients concernés de remplacer les gammes de produits ozonés par des gammes classiques de qualité supérieure, et de rebasculer ces volumes sur des produits issus du procédé Oxygreen® dès la remise en fonctionnement dudit procédé. Les clients sont accompagnés avec la plus grande diligence afin de passer cette période. Paulic Meunerie attend un rebasculement intégral de ses volumes dès la fin de cette année.

4.3. Perspectives d'avenir.

Afin de prendre le relais du contrat de sous-traitance évoqué plus haut, l'entreprise a initié des contacts commerciaux dynamiques dès 2023 et pendant l'exercice 2024. Une partie significative des volumes a ainsi été remplacée, notamment par un contrat important de fourniture de farine en sachets pour les rayons « épicerie » de la grande distribution ; mais pas la totalité. Ainsi, la société retrouve un niveau d'activité inférieure à son seuil de rentabilité en 2024.

Néanmoins, les efforts engagés commercialement permettent à l'équipe d'anticiper une récupération et même un dépassement, dès 2025, des volumes effectués en 2023, et ce sur ses trois métiers historiques (froment, blé noir et riz).

Par ailleurs, les efforts engagés par la société avec son fournisseur d'énergie ont permis de réduire significativement la charge des achats d'électricité. En outre, cette charge sera encore revue significativement à la baisse en 2025, grâce à un prix de l'électron en baisse et des mesures fortes visant à réaliser des économies d'énergie.

De plus, la société a entrepris un plan d'économie significatif sur ses frais de structure, dont les bénéfices seront pleinement effectifs en 2025.

Enfin, Paulic Meunerie bénéficiera, sur l'ensemble de l'exercice 2025, des économies liées à la fermeture du site de Plounevez-Quintin et à la centralisation des activités liées à l'ozone sur le même site que les activités historiques.

Ainsi, Paulic Meunerie projette une rentabilité nette bénéficiaire dès l'exercice 2025.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 30 juin 2024, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2024	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2024
Frais de recherche et développement	123 888			619 012	742 900
Concessions, brevets, marques, licences	1 497 872				1 497 872
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	1 369 679	5 538		(619 012)	756 205
Immobilisations incorporelles	4 341 943	5 538	0	0	4 347 481
Terrains	155 798				155 798
Constructions	6 028 572	89 489		258 370	6 376 431
Installations techniques	9 147 475	129 459		1 971 164	11 248 098
Installations techniques en location financement	549 965				549 965
Autres immobilisations corporelles	872 974	19 182	(6 217)		885 939
Autres immos corporelles en location financement	856 756				856 756
Immobilisations corporelles en cours	2 331 027	57 358		(2 229 534)	158 851
Immobilisations corporelles	19 942 567	295 488	(6 217)	0	20 231 838
TOTAL	24 284 510	301 026	(6 217)	0	24 579 319

Au 30 juin 2024, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 756 K€.

Ce poste correspond :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- A la refonte du site internet.

La ventilation des immobilisation incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles en cours	Au 31 décembre 2022	Dépenses activées sur 2023	Mises en services 2023	Au 31 décembre 2023	Dépenses activées sur 2024	Mises en services 2024	Au 30 juin 2024
Oxygreen 3ème génération	619 012			619 012		(619 012)	0
Qualista Expert	748 418			748 418			748 418
Nouveau procédé Blé noir	22 047		(22 047)	0			0
Nouveau logiciel	11 571	(11 571)		0			0
Refonte site internet		2 249		2 249	5 538		7 787
Total	1 401 048	(9 322)	(22 047)	1 369 679	5 538	(619 012)	756 205

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations corporelles en cours le nouveau programme de mise en place d'un réacteur d'ozonation des grains.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 857 K€, de matériels de transports pour 163 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 710 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2024, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2024	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2024
Frais de recherche et développement	106 250	23 222			129 472
Concessions, brevets, marques, licences	1 408 073	45 741			1 453 814
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 514 323	68 963	0	0	1 583 286
Aménagements terrains	111 721	205			111 926
Constructions	1 505 531	113 790			1 619 321
Installations techniques	4 625 772	392 654			5 018 426
Installations techniques en location financement	438 345	28 731			467 076
Autres immobilisations corporelles	769 786	16 288	(6 217)		779 857
Autres immos corporelles en location financement	593 338	38 074			631 412
Immobilisations corporelles	8 044 493	589 742	(6 217)	0	8 628 018
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	9 558 816	658 705	(6 217)	0	10 211 304

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 30 juin 2024, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2024
Titres de participation	7 286	98			7 384
Prêts	15 000				15 000
Autres immobilisations financières	146 752		(7 679)		139 073
Valeurs brutes	169 038	98	(7 679)	0	161 457
Titres de participation	0				0
Prêts	(15 000)				(15 000)
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	(15 000)	0	0	0	(15 000)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	154 038	98	(7 679)	0	146 457

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,3K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt de 800 K€ au ; cette retenue de garantie est totalement remboursée au cours du 2nd semestre 2024 ;
- au fonds de garantie lié au financement d'une partie de notre poste client par notre Factor (75K€)

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2024	31-déc.-2023
Stocks de matières premières	670 670	558 667
Stocks de produits finis et marchandises	986 587	807 539
Total	1 657 256	1 366 206

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	30-juin-2024	31-déc.-2023
Clients et comptes rattachés	1 042 350	918 973
Provisions pour dépréciations	(25 220)	(21 428)
VALEURS NETTES	1 017 129	897 545

Au 30 juin 2024, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions	30-juin-2024
Provisions pour dépréciations	21 428	3 792	0	25 220
TOTAL	21 428	3 792	0	25 220

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En €uros	31/06/2024		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	6 037		6 037
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	331 440	331 440	
Impôts différés actif	1 206 378		1 206 378
Autres créances fiscales	47 600	47 600	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	217 119	217 119	
Sous-Total	1 808 574	596 159	1 212 415
Charges constatées d'avance	259 873	259 873	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 562	5 224	7 338
Valeurs brutes	2 081 009	861 256	1 219 753
Provisions pour dépréciations			
Valeurs nettes	2 081 009	861 256	1 219 753

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En €uros	30-juin-2024	31-déc.-2023
Valeurs mobilières de placement	255 045	242 316
Comptes bancaires courants	22 269	329 047
Caisse	80	3 166
Concours bancaires courants	(617 321)	(13 293)
Trésorerie nette	(339 928)	561 236

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 58 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et

- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, une perte nette de 55k€ est constatée dans le résultat financier.

Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la subvention d'investissement de 702 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3^{ème} génération ;

- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soient 210 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021 pour 500 K€ au total relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 524 K€ et 158K€.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2024, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2024	Dotations	Diminutions	Au 30 juin 2024
Prov. indemnités de départ à la retraite	97 878		(16 358)	81 520
Total	114 150	0	(16 358)	81 520

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2024	Emissions	Remboursements	Au 30 juin 2024
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 982 913	0	(651 637)	6 331 276
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 982 913	0	(651 637)	6 331 276
Dettes financières - Location financement	352 967	0	(57 806)	295 161
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	16 039	0	610 303	626 342
Comptes courants d'actionnaires	55 001	0	(15 659)	39 342
Emprunts et dettes financières diverses	424 007	0	536 837	960 844
Total	7 406 920	0	(114 800)	7 292 120

Echéancement (en €) au 30 juin 2024	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 331 276	1 169 678	3 697 301	1 464 297
Dettes financières - Location financement	295 161	112 700	182 461	
Concours bancaires courants	626 342	626 342		
Comptes courants d'actionnaires	39 342	39 342		
Total	7 292 120	1 948 061	3 879 762	1 464 297
dont partie à taux variable	1 036 084	732 430	279 320	24 334
dont partie à taux fixe	6 256 036	1 215 632	3 600 442	1 439 963
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérand. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2^{ème} génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 nouveaux emprunts PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CEB (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ comme suit :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

Il n'y a pas de nouveaux emprunts sur l'exercice 2023 et le 1^{er} semestre 2024.

Crédits-baux

La société n'a pas souscrit sur l'exercice de contrats de crédit-bail.

Comptes courants d'associés

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 39 K€

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	30-juin-2024	31-déc.-2023
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 882 071	2 356 380
Dettes sociales	604 364	572 577
Dettes fiscales (TVA, ...)	149 394	176 280
Total	3 635 829	3 105 237

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à 1 an.

En Euros	30-juin-2024	31-déc.-2023
Fournisseurs d'immobilisations	226 536	216 934
Autres dettes	9 000	2 246
Total	235 537	219 180

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

A noter que les deux subventions accordées sur l'exercice 2022 sont constatées dans les capitaux propres dans le poste « autres fonds propres ».

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 30.06.2024	Subvention nette comptabilisée au 30.06.2024	30 juin 2024		31 décembre 2023	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		70 000		2 000	4 000	
France Agrimer	20 873		14 612		417	835	
Région Bretagne	725 989		487 080		36 221	67 899	
Feader	818 669		558 995		40 843	76 563	
BPI France Relance	701 757		685 386		12 950	2 052	
Feader Innovation	500 000	289 676	210 324				
Total	2 867 288	289 676	2 026 398		92 432	350 879	

Dont comptabilisation en produits constatés d'avance
Dont comptabilisation en autres fonds propres

1 130 687
895 710

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION de 500 K€ 42,8% de celle-ci est reconnu. En l'absence d'investissement sur le 1^{er} semestre 2024, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

En Euros	30-juin-2024		30-juin-2023	
Ventes de marchandises	188 701	2%	164 846	2%
Ventes de produits finis	9 591 212	97%	10 434 566	98%
Prestations de services	93 353	1%	66 331	1%
Chiffre d'affaires	9 873 267	100%	10 665 743	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 542 K€ au 30 juin 2024 contre 618 K€ au 30 juin 2023.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	30-juin-2024		30-juin-2023	
Ventes - France	9 572 228	97%	10 329 119	97%
Ventes Export	301 038	3%	336 624	3%
<i>Europe</i>	<i>301 038</i>	<i>100%</i>	<i>336 624</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	9 873 267	100%	10 665 743	100%

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Production stockée	149 456	(179 216)
Production immobilisée	0	0
Reprises sur amort. et prov.	16 358	13 841
Transfert de charges	12 927	31 589
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	92 432	75 464
Subvention d'exploitation	3 000	9 333
Crédit Impôt Recherche	0	0
Autres produits	4	1 203
Autres produits d'exploitation	274 178	(47 786)

NOTE 20. MARGE BRUTE

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Chiffres d'affaires	9 873 267	10 665 743
Achats consommés	(7 081 485)	(7 488 743)
Marge Brute globale	2 791 782	3 177 000
<i>Taux de marge brute</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>

La marge brute présente un recul de 385 K€ en valeur, ce qui s'explique par :

- Le retrait de l'activité en volume, qui fait mécaniquement diminuer la production de marge brute en valeur absolue,
- La fin d'un important contrat de sous-traitance dont le niveau de marge était satisfaisant et intégrait des refacturations de droits de mouture imputés sur Paulic Meunerie dans les charges externes.
- La baisse du coût de l'électricité qui se traduit progressivement par une baisse de prix des farines.

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Achats non stockés, matériels, fournitures	521 383	726 207
Sous-traitance générale	3 327	12 712
Locations et charges locatives	101 814	79 937
Entretiens et réparations	195 569	192 270
Primes d'assurance	68 342	43 690
Etudes et recherches	36 801	43 204
Personnel extérieur	9 393	3 382
Honoraires	127 449	130 000
Publicité	16 127	10 083
Transport	210 743	92 590
Frais de déplacement, missions et réceptions	24 373	21 749
Autres (téléphone, services bancaires ...)	86 803	49 683
Autres achats et charges externes	1 402 124	1 405 507

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » correspond à des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 41 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Salaires et traitements	845 078	823 108
Charges sociales	261 969	267 419
Charges de personnel	1 107 047	1 090 527
Taux moyen de charges sociales	31%	32%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Cadres	2	4
Agents de maîtrise et techniciens	19	17
Employés / ouvriers	23	22
Effectifs	44	43

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	0	24 500
Total	0	24 500

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Dotations aux amortissements sur immobilisations	658 705	549 614
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 792	2 100
Dotations aux amortissements des charges à répartir	2 613	3 064
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Total	665 110	554 778

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants est relative à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Immobilisations incorporelles	68 963	58 066
Immobilisations corporelles	589 742	491 548
Total	658 705	549 614

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Redevances		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres charges	4 820	203
Total	4 820	203

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Autres produits financiers	103	4 832
Produits cession de VMP	10 000	10 000
Reprise provisions pour dépréciation des prêts		
Produits financiers	10 103	14 832
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	50 670	75 688
Intérêts bancaires	18 158	16 232
Intérêts sur comptes courants d'associés	1 135	1 002
Charges cession de VMP	14 607	4 479
Autres charges financières		5 075
Charges financières	84 571	102 476
Total	(74 468)	(87 644)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Autres produits exceptionnels	11 939	
Produits de cession d'immobilisations		24 700
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	11 939	24 700
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 710	464
VNC immobilisations cédées		16 769
Autres charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	2 710	17 233
Total	9 229	7 467

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	(50 488)	(6 905)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(50 488)	(6 905)

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Résultat courant avant impôt	(256 536)	(19 881)
Résultat exceptionnel avant impôt	9 229	6 905
Résultat consolidé avant impôt	(247 307)	(26 786)
Impôt théorique à 25 %	(61 827)	(6 697)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(61 827)	(6 697)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	(50 488)	(6 905)
Différence	(11 339)	208
Justification de l'écart		
Suramortissement MACRON		
IDA non reconnus	10 987	(465)
Autres différences permanentes	352	257
	11 339	(208)

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 415 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 090	17 550
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
Total	9 090	17 550

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Nantissements	1 205 886	1 541 998
Hypothèques	2 687 606	3 053 772
Effets escomptés non échus		
Total engagements donnés	3 893 492	4 595 770

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 748 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 728 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 744K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 153 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 160 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 153 K€

Les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 369 K€ au 30/06/2024
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 370 K€ au 30/06/2024
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 368 K€ au 30/06/2024

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 50 K€ au 30/06/2024
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 48 K€ au 30/06/2024

Engagements financiers – contrat d'affacturage

Encours résiduel des créances cédées au 30 juin 2024 : 217 K€

Engagements reçus

Néant



Paulic Meunerie SA

Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérand

Tél : 02 97 51 40 03

paulicmeunerie.com/investisseurs